



## **PREAVIS MUNICIPAL No 15-04**

Sainte-Croix, le 16 février 2015  
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

### **Mandat d'étude pour la réfection de chemins agricoles**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Un nombre important de chemins agricoles (appelés aussi chemins des champs), faisant partie du domaine public, sont en mauvais état ou parfois ne sont même plus utilisés par les agriculteurs. Certains chemins ne sont plus visibles, d'autres ne sont utilisés que comme chemins pédestres, alors qu'une troisième catégorie, très fréquentée par les véhicules agricoles, est fortement dégradée.

Il importe par conséquent d'obtenir une vision d'ensemble de ce réseau de chemins de manière à fixer des priorités en matière d'investissements et obtenir les subventions fédérale et cantonale prévues par la loi sur les Améliorations foncières (LAF).

#### **Projet**

L'objet de ce préavis porte sur la demande d'un crédit d'étude destiné à financer l'établissement d'un plan directeur du réseau de chemins agricoles. La Municipalité souhaite mandater un bureau d'ingénieurs dont l'étude consistera à l'analyse de :

- 10 chemins herbés	4'547 m
- 11 chemins en goudron	6'937 m
- 41 chemins en tout-venant	18'000 m
Total : 62 chemins	29'484 m

#### **Descriptif des travaux**

Les prestations à effectuer sont définies selon un cahier des charges du Service du Développement Territorial (SDT, (division Améliorations Foncières) et peuvent se résumer comme suit :

- Description de l'état actuel des chemins
- Inventaire des travaux à réaliser et estimatif des coûts
- Priorité d'exécution et planification des étapes
- Justification agricole
- Eventuellement autres domaines touchés (exploitation forestière)

Le plan directeur sera reporté sur une carte au 1 : 5'000 en mentionnant les priorités d'exécution. L'étude une fois réalisée sera présentée à la Municipalité et une demande d'expertise fédérale et cantonale sera soumise au SDT.

Une fois le projet accepté par la Confédération et le Canton, un nouveau préavis municipal concernant la réalisation des travaux sera soumis au conseil communal.

### Coûts prévisibles

Etude	Chf	29'700.--
Prestations communales	Chf	3'300.--
Divers et imprévus	Chf	3'000.--
<b>Total</b>	<b>Chf</b>	<b>36'000.--</b>

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude de la réfection des chemins agricoles;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 36'000.--** Le compte No 9170.15.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 3 ans, par le compte N° 322.3311 la première fois au budget 2016.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 12'900.--** la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 3 ans, le coût représente **Chf 12'600.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Plan de situation

**Délégué municipal** : M. Philippe Duvoisin, Municipal

